

**Une voix:** Asseyez-vous donc!

**M. le président suppléant:** A l'ordre, s'il vous plaît (*Exclamations*) A l'ordre, s'il vous plaît!

**M. MacInnis:** Monsieur le président, j'avais la parole et le ministre n'aurait pas dû intervenir.

**Des voix:** Bravo!

**M. le président suppléant:** A l'ordre, s'il vous plaît! L'honorable député de Cap-Breton-Sud a la parole.

**M. MacInnis:** Monsieur le président, le ministre a qualifié une de mes remarques d'absolument fausse. Il a dit qu'il était à sa place. J'attire l'attention de Votre Honneur et l'attention de toute la Chambre sur le fait que le ministre des Pêcheries n'a pas encore repris son siège. J'attire l'attention de Votre Honneur sur le fait que, lors du vote, le ministre était debout à l'arrière, près du rideau, loin de son siège, contrairement à ce que lui et l'honorable député de Saint-Jean-Ouest ont dit. Le ministre des Pêcheries a menti dans ce cas-ci (*Exclamations*)

**M. le président suppléant:** A l'ordre, s'il vous plaît!

**L'hon. M. Robichaud:** Monsieur le président, je pose la question de privilège. Je voudrais que la Chambre comprenne bien que le vote qui a été pris était un vote de comité et que j'ai occupé un siège à la Chambre durant tout le débat sur le sous-amendement. Je n'étais pas dans les coulisses. J'occupais un siège à la Chambre. Si j'ai dit que j'étais à mon siège, j'entends me rétracter. Je n'y étais pas, mais j'occupais un siège de la Chambre lorsqu'on a mis la question aux voix. J'ai assisté au débat qui s'est déroulé avant le vote. (*Exclamations*).

**M. MacInnis:** Vous avez menti et c'est ce que j'ai dit. Faites-en une question controversée. (*Exclamations*).

**M. le président suppléant:** A l'ordre, s'il vous plaît!

**Une voix:** Répondez à l'accusation!

**M. le président suppléant:** A l'ordre, s'il vous plaît!

Le comité est-il prêt à se prononcer?

**Des voix:** Aux voix!

**M. le président suppléant:** A l'ordre! Je demanderais un peu plus d'ordre, s'il vous plaît! Le comité est-il prêt à se prononcer?

[M. MacInnis.]

**Des voix:** Le vote!

**L'hon. M. Monteith:** Monsieur le président, je tiens à signaler que nous appuierons l'amendement, car c'est mieux que rien.

**M. le président suppléant:** L'amendement est-il adopté?

(L'amendement est adopté.)

**L'hon. M. Monteith:** Monsieur le président, avant l'adoption de l'article 48, j'aimerais dire quelques mots. J'ai dit plus tôt que nous avions un amendement à proposer à l'égard de cet article, mais que cela dépendrait de ce qui adviendrait des articles 44 et 46. Étant donné les résultats, nous ne proposons pas d'amendement.

(L'article modifié est adopté.)

Sur l'article 49—*Définition: période cotisable.*

**M. Cantelon:** Monsieur le président, pour faire suite à mes propos sur l'article précédent, je propose, appuyé par l'honorable député de Perth:

Page 40, lignes 34 à 36, retrancher les mots «mais ne comprend pas les mots un mois à l'égard duquel une pension d'invalidité lui était payable en vertu de la présente loi ou d'un régime provincial de pensions», et les remplacer par ce qui suit:

«c) un mois à l'égard duquel une pension d'invalidité lui était payable en vertu de la présente loi ou d'un régime provincial de pensions, ou

d) une année qu'un cotisant âgé de moins de 25 ans et qui fréquente à temps complet une école ou une université conformément à la définition des règlements, choisit d'exclure au moyen d'un avis adressé au Ministre au plus tard le 30 avril de l'année suivante.»

J'aimerais formuler une ou deux remarques à l'égard de cet amendement. A mon sens, il est beaucoup plus important qu'il ne l'était auparavant, lorsque nous croyions qu'il y aurait une disposition d'omission de 20 p. 100 à l'article 48. Maintenant que la disposition d'omission a été ramenée à 15 p. 100, j'estime que cet amendement revêt une importance beaucoup plus grande pour les étudiants. C'est pourquoi je pense qu'il devrait être accepté.

Il y a une autre raison. Je crois qu'il en coûterait très peu, en ce qui concerne le régime de pensions du Canada, si l'amendement était adopté. Ce serait encourager les étudiants à poursuivre leur instruction autant que possible, ce dont le pays ne manquerait pas de bénéficier énormément. C'est pourquoi je pense qu'on devrait adopter l'amendement.

**M. Aiken:** Monsieur le président, avant la mise aux voix, j'aurais des observations à faire sur des questions soulevées par l'honorable représentante à propos de l'article précédent. Alors que nous discutons de la période